



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°59
DU 22 FEVRIER 2019**

Présents :

ARTAUD Laurence, BONVALOT Pascal ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; SALVI Thierry

Absent excusée: MUSIAUX Marie Pierre

**Procurations : JEANGIRARD Sylvie à Artaux Laurence
BELFORT Dominique à Bonvalot Pascal
BOUVARD Martial à Courgey Claude**

Secrétaire de séance : Artaux Laurence

La séance est ouverte à 20h35

Achat de deux parcelles de terrain à monsieur Antoni Spadetto

Le maire explique que monsieur Spadetto a acheté, à monsieur Bichet Jacques, ses parcelles situées rue Maurice Demeusy. Sur cette propriété, en limite de la rue, se trouvait une maison qui surplombait le trottoir et créait un obstacle au passage piéton. Il rappelle que cette maison avait pris feu en 2013 et qu'elle est actuellement totalement démolie.

Aussi, afin de garantir la continuité du trottoir à cet endroit, il propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles AL576, AL582 d'une surface totale de 22 m² appartenant à Mr Antoni Spadetto, pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

Achat des parcelles forestières ZA56, ZC6 et ZC7

Le conseiller Gaudinet Alain responsable des garants informe le Conseil Municipal que madame Carteron née Rapin, qui est propriétaire de 3 parcelles voisines à des parcelles communales, aimerait les vendre à la commune de Rougemont. Il explique que la parcelle ZA56 est située sur la commune de Cubrial mais est enclavée dans notre forêt. Les parcelles ZC6 et ZC7 sont situées sur la commune de Rougemont, à la limite de Cubrial. Madame Carteron désire vendre l'ensemble, ce qui représente une surface totale de 50a 95ca. Elle accepte le prix global de 1 500 euros qui a été évalué par un technicien du CNPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et par un technicien de l'ONF.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de ces trois parcelles au prix de 1500 euros TTC.

Vente de la parcelle n°4 au lotissement dit « Le Breuil »

Le maire informe le Conseil Municipal que la parcelle n°4 située au lotissement dit « Le Breuil » présente de vraies difficultés techniques pour l'installation d'une ou plusieurs maisons. Les études qui ont été menées indiquent la nécessité de forer ce terrain pour la mise en place de pieux d'ancrage sur plusieurs mètres de profondeur avant d'une éventuelle construction. Malgré ces contraintes un acheteur serait intéressé d'acquérir la parcelle précitée.

Le maire propose d'appliquer un prix de vente de 9 euros/m².

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Rougemont Concorde

Le maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du club de football « La Concorde ».

Il y est mentionné que ce dernier organise une visite du Club de l'Olympique Lyonnais, pour quinze enfants de la catégorie des U13 accompagnés par 10 adultes, pour un montant de 1 100 euros.

Le club finance déjà 800 euros grâce à l'organisation de diverses activités et sollicite donc une aide financière exceptionnelle pour cette sortie.

La deuxième Ajointe, Ducroux Séverine, informe qu'un mail a été envoyé à toutes les associations de la commune les invitant à se rapprocher de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes en cas de projets exceptionnels concernant les enfants.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre cette demande avec les raisons suivantes :

- Le club perçoit déjà une subvention de 1 600 euros de la commune.
- Les 15 enfants qui participeront viennent l'ensemble du territoire communautaire.

Le maire indique aussi qu'un courrier sera envoyé qui expliquera notre refus et rappellera au club qu'il lui est possible de se diriger vers la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.

Aménagement devant l'école primaire

Le maire présente les problèmes d'accès dus à l'aménagement paysager situé devant l'école primaire. En effet, les arbres sont plantés dans de hauts massifs qui représentent un obstacle, principalement pour entrer dans la cour de l'école maternelle.

Afin d'assurer un passage réglementaire et sécurisé devant le portail donnant accès cette école, il propose de faire couper l'arbre le plus proche du mur de la cour de la maternelle et de rétrécir le massif en béton. Il suggère aussi d'installer des potelets afin de sécuriser le stationnement à cet endroit.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Pour info :

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a été convié par les délégués des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 concernant l'aménagement de la cour de leur école.

Effectivement, ils souhaitent que cette dernière soit séparée en quatre parties égales. Elle serait ainsi composée de 4 petits terrains : pour le « foot », pour le jeu « de l'épervier », pour le jeu « la balle aux prisonniers » et le dernier pour les jeux divers.

Le préau n'a pas été oublié, les enfants aimeraient qu'il soit agencé de deux jeux de marelle, d'un rond couleur rouge pour jouer aux billes et qu'une boîte à livres y soit aussi installée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord avec l'ensemble de ces demandes.

Recensement 2019 : La conseillère Artaux Laurence, chargée du recensement de la commune avec la conseillère Jeangirard Sylvie, informe des résultats :

- 601 logements ont été recensés.
- 254 réponses ont été données sur papiers
- 176 par internet
- 18 ont été injoignables
- 9 refus.
- 35 résidences secondaires
- 109 logements vacants

Elle remercie et salue le travail des agents recenseurs : mesdames Raincourt Anne-Marie et Pascaline ainsi que madame Voirin Sandra.

Bâtiment communal de Chazelot Montferney : Le conseiller Bonvalot Pascal demande qu'un système programmable de coupure soit installé au projecteur éclairant la cour du bâtiment précité. Une demande sera faite auprès de l'entreprise Petegnief de Cuse et Adrisans.

Transfert compétence « Eau/Assainissement ».

Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion extraordinaire sera organisée le vendredi 8 mars 2019 à la salle du conseil en présence du vice-président de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, monsieur Spadetto Emmanuel, en charge du transfert de la compétence « Eau /Assainissement » vers la CC2VV.

Fin de séance : 22h10mn

**Prochaine réunion extraordinaire
Vendredi 8 mars 2019 à 20h30**